

AUXERRE, le 15 novembre 2021

**DSDEN**  
**Circonscription AUXERRE 1**  
**Bureau n°202**  
Affaire suivie par :  
Elvire DONATI  
Tél : 03 86 72 20 43  
Mél : [secaux1@ac-dijon.fr](mailto:secaux1@ac-dijon.fr)

12 bis, Boulevard Galliéni  
BP 66  
89011 Auxerre cedex

L'inspectrice de l'éducation nationale Circonscription  
d'AUXERRE 1

à

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs  
des écoles maternelles, élémentaires et primaires

Mesdames les enseignantes, messieurs les  
enseignants

Mesdames, messieurs les enseignants spécialisés.

## NOTE DE SERVICE n°2

### Formation continue des enseignants 2021 - 2022

Elle s'articule autour de trois dispositifs :

#### **Les stages de formation continue sur inscription**

Le plan départemental de formation vous a été proposé en début d'année avec appel à candidature (sur l'application GAIA). Ces stages se déroulent sur le temps scolaire et donnent lieu à un remplacement. Les enseignants concernés ont été informés, sur leur messagerie académique, des stages pour lesquels leur candidature a été retenue.

#### **Le plan français et le plan mathématiques**

Les écoles concernées par cet accompagnement sont informées des modalités de mise en œuvre et le travail a d'ores et déjà commencé.

#### **Le plan des animations pédagogiques de circonscription**

Celui-ci est élaboré par l'ensemble de l'équipe d'AUXERRE 1. Il s'inscrit dans un dispositif départemental en lien avec les priorités nationales, conformément à la circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013, complétée par la circulaire 2016-015 BO du 25 août 2016, relative aux obligations de service des personnels enseignants du 1er degré.

### **Pour le cycle 1**

Des modules obligatoires (domaine des mathématiques et du français) : 12 heures

Vous trouverez le détail des formations dans l'annexe 1

Des modules obligatoires (autres domaines) : 6 heures

soit 2 x 3 h : Travail en équipe sur un thème choisi

soit 2 x 3 h : La cour de récréation

### **Pour le cycle 2**

Des modules obligatoires déclinés sur l'ensemble du département : 6 h français et 6 h mathématiques

Français : **3 h** dédiées à l'enseignement de la grammaire

Français : **3 h** dédiées à l'enseignement de la fluence en lecture

Mathématiques :

**3 h** dédiées à l'enseignement des stratégies de résolution de problèmes (poursuite du travail engagé l'année dernière)

*Lien carte mentale Résolution de problèmes* : <http://mathematiques89.ac-dijon.fr/problemes/index.html>

**3 h** pour la participation au salon des mathématiques qui se tiendra lors de la semaine des mathématiques, des précisions vous seront apportées dans les semaines à venir

Des propositions de modules spécifiques : 6 h, à choisir parmi les propositions suivantes :

Choix A : 1 x 3 h : Travail en équipe sur un thème choisi

Choix B : 1 x 3 h : Premier pas vers une éducation au développement durable

Choix C : 1 x 3 h : Réussir le 100 % EAC

Choix D : 2 x 3 h : Travail en équipe sur un thème choisi

### **Pour le cycle 3**

Des modules obligatoires déclinés sur l'ensemble du département : 6 h français et 6 h mathématiques

Français : **3 h** dédiées à l'enseignement de la grammaire

Français : **3 h** dédiées à l'enseignement de la fluence en lecture

Mathématiques :

**3 h** dédiées à l'enseignement des stratégies de résolution de problème (poursuite du travail engagé l'année dernière)

*Lien carte mentale Résolution de problèmes* : <http://mathematiques89.ac-dijon.fr/problemes/index.html>

**3 h** pour la participation au salon des mathématiques qui se tiendra lors de la semaine des mathématiques.

Des propositions de modules spécifiques : 6 h, à choisir parmi les propositions suivantes :

- Choix A : 1 x 3 h : Travail en équipe sur un thème choisi
- Choix B : 1 x 3 h : EPS : construction du « Savoir nager »
- Choix C : 1 x 3 h : Réussir le 100 % EAC
- Choix D : 2 x 3 h : Travail en équipe sur un thème choisi

Comme l'année dernière, les inscriptions à ces modules spécifiques se feront dans un questionnaire en ligne. Ainsi, vous recevrez très vite, un tableau qui devra être renseigné **pour chaque école**. Par avance, je remercie les directrices et directeurs d'école, qui voudront bien transmettre l'information à tous les enseignants concernés (titulaires, compléments de service, remplaçants, etc.).

Le formulaire d'inscription sera à compléter pour le vendredi 26 novembre 2021 à partir des liens suivants :

Pour le cycle 1 : <http://extranet.ac-dijon.fr/limesurvey/index.php/416218?lang=fr>

Pour le cycle 2 : <http://extranet.ac-dijon.fr/limesurvey/index.php/358724?lang=fr>

Pour le cycle 3 : <http://extranet.ac-dijon.fr/limesurvey/index.php/523694?lang=fr>

Les écoles concernées par les plans numériques 1 (LEN 2020) et 2 (AAP SNEE), sauf si celles-ci sont concernées par les formations en constellations, pourront prendre sur les 6 heures consacrées aux modules spécifiques jusqu'à 6h maximum de formation au numérique.

J'attire votre attention sur le choix des modules spécifiques : dans le questionnaire envoyé, chaque école **indiquera le thème de travail et la date retenus**. Il sera possible de solliciter la présence d'un formateur (Faïza, Juliette et/ou Philippe), selon la thématique retenue et les disponibilités.

### **Cas particuliers**

Pour les enseignants exerçant leur activité à temps partiel, ainsi que pour les professeurs des écoles stagiaires, la durée est calculée au prorata de la quotité de service effectué.

### **Par exemple :**

- service à 75 % : 13 heures 30
- service à 50 % : 9 heures

**Les enseignants concernés voudront bien contacter les conseillères pédagogiques (par mail) pour leur faire part de leurs choix avant le 26 novembre .**

- **Faïza** [cpc2aux1@ac-dijon.fr](mailto:cpc2aux1@ac-dijon.fr)
- **Juliette** [cpaux1@ac-dijon.fr](mailto:cpaux1@ac-dijon.fr)

Les enseignants stagiaires affectés dans une école maternelle ne sont concernés par aucune de ces actions de formation, un parcours Magistère national va leur être proposé.

Les enseignants TRS et TRB nommés sur plusieurs cycles, indiqueront le cycle choisi ; dans la mesure du possible nous tenterons d'y répondre favorablement.

Les membres du RASED, ainsi que les enseignant.e.s exerçant en ULIS, peuvent participer à toute action inscrite au plan de circonscription, sur la base du volontariat. Ils devront également faire part de leur.s souhait.s par mail aux conseillers pédagogiques.

Ce plan de formation, tel que nous vous le proposons, laisse un temps de travail en équipe, un temps de retour sur expérience, autour de thématiques dont collectivement vous vous emparerez. L'intelligence collective et le travail en équipe sont des atouts qui ne peuvent que profiter aux élèves.

L'équipe de circonscription reste à votre écoute pour toute information complémentaire.

Isabel ROUMIEUX



***Émargement de tous les enseignants de l'école (personnels des RASED, Brigade compris).***

NOM Prénom	Signature(s)

## RÉPARTITION DES ECOLES

ATIK Faïza [cpc2aux1@ac-dijon.fr](mailto:cpc2aux1@ac-dijon.fr)

- Secteur de SAINT-GEORGES
- Secteur ex BIENVENU MARTIN
- + COULANGES LA VINEUSE ET ESCOLIVES

ROYER Juliette [cpaux1@ac-dijon.fr](mailto:cpaux1@ac-dijon.fr)

- Secteur de CHABLIS
- Secteur Paul BERT SAUF COULANGES LA VINEUSE ET ESCOLIVES